

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Réf: 151f07

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

46 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

La violence domestique à l'égard des femmes - l'une des atteintes à la dignité humaine les plus répandues - selon le Président de l'APCE et le Commissaire aux droits de l'homme

Strasbourg, 07.03.2007 - Dans un appel adressé aux 46 Etats membres à la veille de la journée internationale de la femme, le Président de l'Assemblée parlementaire, René van der Linden et le Commissaire aux droits de l'homme Thomas Hammarberg, soulignent que la violence domestique à l'égard des femmes est l'une des atteintes à la dignité humaine les plus répandues.

Selon [une étude réalisée pour le Conseil de l'Europe](#), une femme sur cinq, voire sur quatre sur le continent européen ont subi des violences physiques au moins une fois dans leur vie d'adulte. Plus d'une femme sur dix ont subi des violences sexuelles avec usage de la force. La majorité des actes de violence sont commis par des hommes appartenant à leur entourage immédiat, le plus souvent des partenaires ou d'anciens partenaires.

Ils rappellent que la violence domestique ne connaît ni frontière géographique, ni limite d'âge ; elle n'est spécifique à aucune culture, groupe ou classe sociale. Il s'agit un problème politique et public, qui doit être combattu dans tous les Etats membres du Conseil de l'Europe.

Enfin, ils invitent les Etats membres à poursuivre et intensifier leurs efforts pour mettre en œuvre le programme de [la Campagne du Conseil de l'Europe pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique](#) (2006-2008), sensibiliser le public et adopter des normes pour bannir la violence domestique à l'égard des femmes. En particulier, il conviendra d'adopter toutes les mesures législatives, judiciaires, budgétaires et éducatives appropriées, et des plans nationaux pour mettre un terme à la violence domestique à l'égard des femmes en prévoyant la pénalisation et la répression du viol entre époux, de la même façon que le viol entre non-époux, ainsi que l'éloignement du conjoint violent du domicile conjugal, si ces mesures n'existent pas déjà.

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 46 Etats membres.